

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-069

DEMANDE DE SUBVENTION - INGENIERIE REGION 2021 POUR LES MISSIONS D'INTERETS PAYS

Suite aux fusions d'EPCI, la nouvelle configuration territoriale conduit à la volonté d'une rationalisation institutionnelle et d'une simplification administrative. En 2018, une partie des compétences du PETR du Pays de Guingamp avait été transférée et avec elles, les agents effectuant ces missions (ADS, Energie, SIG). Si les missions d'échelle Pays avaient été conservées temporairement au sein du PETR du Pays de Guingamp, les délibérations actant la première vague de transfert avaient acté le transfert progressif des autres missions du Pays de Guingamp.

Devant l'avancée des travaux de l'entente intercommunautaire d'une part et les évolutions à venir pour les contractualisations avec la Région d'autre part, les EPCI ont souhaité procéder au transfert des autres missions du PETR du Pays de Guingamp vers Guingamp-Paimpol Agglomération.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, les services « Santé » et « Contractualisations » sont portés par Guingamp-Paimpol Agglomération pour le compte du territoire du Pays de Guingamp (recouvrant donc Leff Armor Communauté). L'objet de ces services mutualisés est de poursuivre ces missions d'échelle extracomunautaire tout en rationalisant les coûts et en limitant les flux financiers entre collectivités. Les modalités financières de ces transferts et des services mutualisés sont réglées par convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté.

Dans la continuité de ce que faisait le PETR du Pays de Guingamp, il convient de présenter annuellement une demande de crédits d'ingénierie à la Région Bretagne.

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération ingénierie (dépenses co-financées) présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montants en euros T.T.C.	Origine	Montant en euros	Taux
Mission Santé/CLS		Région Bretagne (ingénierie 2021)	59 896,00	35,68%
Charges à caractère général	23 870,00	Leff Armor Communauté	16 657,00	9,91%
Frais salariaux	81 000,00	ARS	25 000,00	14,87%
Sous-Total Santé/CLS	104 870,00	Fonds européens	31 020,00	18,45%
		Autres (FIR PPS ETAT)	3 500,00	2,08%
Mission Contractualisations		Autofinancement Guingamp-Paimpol Agglo	32 075,00	19,01%
Charges à caractère général	7 278,00			
Frais salariaux	56 000,00			
Sous-Total contractualisations	63 278,00			
Total dépenses	168 148,00	Total recettes	168 148,00	100,00%

Vu la convention de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider le plan de financement prévisionnel et autoriser le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération à solliciter les co-financements publics au titre des crédits d'ingénierie 2021 ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement le cas échéant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

